

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ŒYRELUY

Nombre de membres Qui ont Afférents Présents pris part au vote 19 16 18

Vote

Contre: 0
Abstention: 0

Pour: 18

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

L'An deux mil vingt-deux et le quatre du mois de Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ŒYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 juin 2022.

Présents: Mmes: BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, FRAYSSE Chantal, SAINT-AMON Violaine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, TOURNIER Marielle. MM: BIDAU Patrick, BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, JOUHANNEAU Alexandre, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELMAS Floriane, SICARD-MAUCLAIR Corinne. M. STEMMELEN Fredv

Procuration: Mme DELMAS Floriane à Mme SAINT-AMON Violaine, M. STEMMELEN Fredy à M. LAFFITTE Philippe.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur THOLLON Stephen a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL034 - Construction d'une salle d'activités

Par délibération du 19 mai 2022, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'une salle en structure allégée principalement pour le fonctionnement des associations. Le Conseil municipal avait soumis cette réalisation à la cession de la parcelle AK159. XL Habitat par courrier en date du 21 juin 2022 a confirmé l'acquisition de la parcelle pour la réalisation d'un programme d'habitats à destination des personnes âgées.

Cette salle, d'une superficie de 200m², sera implantée derrière les ateliers communaux, à proximité du chalet associatif. Le projet est évalué à 194 860,40€HT répartis ainsi

Extension cantine	Montant HT TVA		Montant TTC
STRUCTURE	78 470,00€	78 470,00€ 15 694,00€	
DALLES	37 500,00€	37 500,00€ 7 500,00€	
ELECTRICITE	14 233,11€ 2 846,62€		17 079,73€
PLOMBERIE	4 200,00€	4 200,00€ 840,00€	
CHAUFFAGE/CLIMATISATION	29 000,00€	29 000,00€ 5 800,00€	
SANITAIRES	21 417,00€ 4 283,40€		25 700,40€
SECURITE INCENDIE	1 480,29€ 296,06€		1 776,35€
TOTAL TRAVAUX :	186 300,40€	37 260,08€	223 560,48€
Architecte	2 080,00€	416,00€	2 496,00€
Bureau de contrôle	1 480,00€	296,00€	1.776,00€
Etudes diverses	5 000,00€ 1 000,00€		6 000,00€
TOTAL MISSIONS :	8 560,00€	2 504,00€	10 272,00€
TOTAL PROJET	194 860,40€	38 972,08€	233 832,48€

Monsieur le maire propose de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux au taux maximal. Le plan de financement sera le suivant :

		€HT	€TTC
DETR (40%)		77 944,16€	77 944,16€
Commune (Fonds propres + Emprunt)		116 916,24€	155 888,32€
	TOTAL	194 860,40€	233 832,48€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme l'approbation de réalisation de cette salle,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite l'attribution par l'État d'une subvention au taux maximal au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Au registre suivent les signatures Pour copie conforme : En mairie le 05/07/2022 Le Maire,

Le paretorale selence